



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 459-08-18**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 5 novembre 2018 a adopté le règlement numéro 459-08-18 intitulé :

RÈGLEMENT 459-08-18 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07, afin de créer la zone R-101 permettant les habitations unifamiliales isolées, unifamiliales jumelées et les projets intégrés à même une partie de la zone commerciale C-7.

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 4 septembre 2018
- Premier projet de règlement : 4 septembre 2018
- Assemblée publique de consultation : 1^{er} octobre 2018
- Second projet de règlement : 1^{er} octobre 2018
- Avis public aux personnes intéressés ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire : 3 octobre 2018
- Adoption du règlement : 5 novembre 2018
- Date d'entrée en vigueur : 28 novembre 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 11^e jour du mois de décembre de l'an deux mil dix-huit.

Claude Fortin,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant, une copie le 11 décembre 2018 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de décembre deux mil dix-huit.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier